

(N° 16.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1878.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1879.

(Voir les N° 88 XI, session 1877-1878, 10, session 1878-1879, de la
Chambre des Représentants, et 7 du Sénat.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président, le baron BETHUNE, DEVADDER,
TERCELIN et BRUNEEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, après avoir examiné le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, divisé en deux chapitres s'élevant ensemble à 1,187,000 francs, ce budget n'ayant rencontré aucune objection en Commission, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
BRUNEEL.

Le Président,
J. R. BISCHOFFSHEIM.